

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prévention contre le diabète à La Réunion Question écrite n° 3583

Texte de la question

M. Frédéric Maillot interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les actions menées pour lutter contre le diabète dans les outre-mer. M. le député considère en effet qu'une politique de prévention à la mesure de l'incidence et de la progression du diabète est nécessaire à l'heure du discours préventif porté par le Gouvernement. Les territoires ultramarins enregistrent une situation inédite et inquiétante. La Réunion détient même le record national de diabétiques avec un taux situé à 11,2 %. En France hexagonale, le diabète de type Il diagnostiqué et traité affecte près de 6 % de la population française et ne cesse d'augmenter. Autrement dit, à structure d'âge égal, les taux sont deux fois plus élevés à La Réunion. Cette sur-prévalence se retrouve également en Guyane (9,7 % en 2017), en Guadeloupe (10,3 %), en Martinique mais aussi en Polynésie française. Au moment où le Gouvernement entend renforcer la dimension préventive de la politique sanitaire, il est important d'adapter sans tarder cette nouvelle approche à l'ampleur du diabète dans les outre- mer d'autant que les complications les plus sévères, dont la mortalité prématurée, apparaissent dès le plus jeune âge. Selon la Cour des comptes et son rapport sur la politique de prévention en santé de 2021, aucune amélioration substantielle concernant le diabète ne peut être relevée. Face à la gravité de ce phénomène et de ses nombreuses complications, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'il compte mobiliser pour mettre en place une réelle politique de prévention à même d'endiguer cette pathologie dans les territoires ultramarins.

Texte de la réponse

La progression du diabète de type 2, qualifiée d'épidémie au niveau mondial, est induite par l'évolution des modes de vie, surtout une alimentation déséquilibrée et un manque d'activité physique. Le diabète de type 2 est associé au surpoids et à l'obésité, à l'exposition à la précarité et fréquemment à une vulnérabilité familiale. En 2019, en France, près de 4 millions de personnes étaient identifiées diabétiques par l'assurance maladie. Le nombre de personnes diabétiques progresse avec le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie des diabétiques. L'obésité s'est stabilisée à un niveau élevé, puisqu'elle touche 17 % des personnes de 18-75 ans en métropole en 2015 (1). Les inégalités territoriales sont importantes. En 2019 (2), pour les outremers, la fréquence standardisée du diabète déclaré chez les personnes de plus de 15 ans était comprise entre 9,9 % (Martinique) et 12,6 % (Mayotte) contre 7,3 % en métropole. La prévalence de l'obésité, nettement plus élevée chez les femmes amène un écart femmes/hommes non constaté en métropole, et la prévalence du diabète traité y est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, à l'inverse de la métropole. Le ministère de la santé et de la prévention apporte toute son attention à la problématique du diabète. Les enjeux nutritionnels sont majeurs en prévention. Le programme national nutrition santé (PNNS) 2019-2023 a pour objectif général d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs de santé, la nutrition (alimentation et activité physique), tout en réduisant les inégalités sociales de santé. Le PNNS 4 s'applique à tous et à l'ensemble du territoire, avec un volet outre-mer qui concerne les 5 départements et régions d'Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte. Co-piloté par la direction générale de la santé et la direction générale des outre-mer (DGOM) et coconstruit avec les acteurs impliqués, le volet Outre-mer du PNNS a été élaboré sur la base d'une expertise collective sur la nutrition en outre-mer. Sur les recommandations issues des évaluations pilotées par la DGOM, ce volet outre-mer s'appuie d'une part, sur des actions de prévention destinées aux enfants scolarisés et d'autre part sur des conditions de la mise en œuvre de la loi dite « Loi Lurel » visant à garantir la qualité de l'offre alimentaire en outre-mer (2021). Pour accompagner la mise en œuvre du volet Outre-mer, les 5 départements et régions d'Outre-mer bénéficient d'un budget annuel de 1 million d'euros pour l'ensemble des territoires. A La Réunion, particulièrement touchée par le diabète et ses complications, la nutrition et la lutte contre le diabète constituent une priorité régionale de santé publique. Les actions spécifiques du territoire de La Réunion reposent en grande partie sur le Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète (PRND 2020-2023), qui comprend 5 piliers: prévenir par des actions de santé nutritionnelle, dépister en population et les personnes à risques pour agir précocement, traiter, accompagner les patients et les professionnels pour un parcours de soins conforme aux recommandations, observer et évaluer la portée des actions menées, communiquer auprès de la population et des professionnels. A Mayotte, l'agence régionale de santé a mené en 2022 une action de grande envergure de sensibilisation de la population sur le risque de diabète et d'hypertension artérielle, accompagnée d'une offre de dépistage. L'action a été menée avec l'aide de Santé publique France et de la réserve sanitaire. Plus de 10 000 personnes en ont été bénéficiaires. Enfin, le ministère de la santé et de la prévention co-pilote avec le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques la stratégie nationale Sport-Santé 2019-2024 dont l'objectif est de promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive et la lutte contre la sédentarité pour tous, à tous les âges de la vie, qui contribuent à la prévention du diabète de type 2, comme à la prévention de la plupart des maladies chroniques. [1] Données de l'enquête ESTEBAN : https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/articles/les-resultats-de-letude-esteban-2014-2015 [2] Données de l'Enquête santé européenne EHIS – DREES 2019 https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/premiers-resultats-de-lenguetesante-europeenne-ehis-2019-metrople-guadeloupe-martinique-guyane-la-r%C3%A9union-mayotte

Données clés

Auteur : M. Frédéric Maillot

Circonscription: Réunion (6e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3583

Rubrique: Outre-mer

Ministère interrogé : Santé et prévention Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 février 2023

Question publiée au JO le : 29 novembre 2022, page 5749 Réponse publiée au JO le : 21 mars 2023, page 2717